

26 et 27 mars, descente de la Dyle en kayak

Vu son succès, cette activité de sensibilisation à la protection de nos cours d'eau se tient cette fois sur deux jours. 400 kayakistes pourront pagayer entre Court-Saint-Étienne et Limelette ou entre Court et Wavre.

BRABANT WALLON

On peut flâner sur les bords de la Dyle. On peut l'enjamber en traversant un pont... Mais bien souvent, on n'y prête guère attention, sauf quand la rivière régurgite le trop-plein d'eau tombé du ciel, comme en juillet dernier. Pourtant, il faut prendre soin de nos cours d'eau. C'est pourquoi, le week-end des 26 et 27 mars, une nouvelle descente en kayak de la Dyle est organisée.

« Notre objectif est de toucher un public qui n'est pas forcément sensibilisé à la problématique », explique Cathy Delcorps, attachée de projets au Contrat de rivière Dyle-Gette qui organise cette descente avec Genappe, Court-Saint-Étienne, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Wavre en collaboration avec le syndicat d'initiative VisitWavre.

Même si la situation va en s'améliorant, tout n'est pas encore parfait pour l'affluent du Rupel. La Dyle reçoit encore des eaux usées. Ses berges sont à certains endroits bien érodées. Et parfois, le cours d'eau ressemble à une décharge tant les déchets y sont nombreux.

« Les inondations de juillet ont d'ailleurs fait ressortir les déchets qui reposaient dans le lit de la rivière. On en retrouve partout en suspension sur les berges et dans les branchages. Il y a des lingettes, du plastique... C'est à pleurer. On croirait un décor d'Halloween, poursuit Cathy Delcorps. Ces déchets sont parfois difficiles à atteindre. Mais on ne désespère pas d'y arriver. Et puis, il n'y a pas que du négatif : il faut aussi dire qu'il y a des beaux



La navigation est normalement interdite sur la Dyle. Dès lors, cette descente est l'occasion de voir différemment des lieux qu'on a l'impression de bien connaître.

passages, la Dyle sillonnant dans des bois et prairies. »

Avant la descente, en collaboration avec l'ASBL Aer Aqua Terra, des opérations de nettoyage de la rivière seront organisées. Les personnes qui y participeront pourront d'ailleurs pagayer gratuitement, le samedi, sur le cours d'eau. Pour les autres, il en coûtera 8 € par personne (soit 16 € par kayak, l'embarcation proposant deux places) pour le parcours de quelque 6 kilomètres entre Court-Saint-Étienne et Limelette (environ 1 h) et de 15 € par personne (30 € par kayak) pour le parcours de plus ou moins 12 kilomètres entre Court-Saint-Étienne et Wavre (environ 2 h).

Inscription dès le 7 mars

Vu le succès des éditions précédentes, l'événement, qui devait avoir lieu en 2020 avant d'être reporté en 2021 puis en 2022 en raison de la crise sanitaire, se tient pour la première fois sur deux jours. Au total, 400 kayakistes pourront y prendre part. Les inscriptions s'ouvrent le 7 mars via le site www.dylekayak.be. Elles se clôtureront le 18 mars, mais ces places devraient partir rapidement. C'est que la navigation n'est, en temps normal, pas autorisée sur la Dyle. Une dérogation de la Région est obtenue pour cette action de sensibilisation.

QUENTIN COLETTE

VITE DIT

GENAPPE PARTENAIRE

Pour la première fois, Genappe est partenaire de la descente. C'est d'ailleurs dans cette commune que la Dyle prend sa source. Mais on n'y naviguera pas. « Il y a des ponts qui sont trop bas, explique Cathy Delcorps, du Contrat de rivière Dyle-Gette. Grez-Doiceau devrait nous rejoindre pour la prochaine édition et on devrait proposer des parcours plus longs rejoignant cette commune. »

QUELQUES INFOS PRATIQUES

La descente est ouverte aux enfants à partir de 7 ans et tous les kayakistes doivent savoir nager pour y prendre part. L'usage d'une lampe frontale est vivement recommandé car il y a des passages dans des pertuis. Le port d'un casque (vélo, ski...) est obligatoire pour les enfants de 7 à 18 ans et vivement conseillé pour les autres. Aucune navette n'est prévue entre les sites de départ et

d'arrivée. Il est donc conseillé de prévoir deux voitures.

LA CHARTE DU KAYAKISTE

Comme on peut le lire dans le règlement d'ordre intérieur, en participant à la descente de la Dyle, le kayakiste s'engage notamment à respecter le milieu fragile dans lequel il évolue ; ne débarque/n'embarque pas tout au long du parcours ; veille à éviter les regroupements de kayaks dans les zones sensibles ; pratique son sport en silence en évitant les cris et bruits inutiles afin de ne pas déranger la faune ; veille à ne pas marcher inutilement dans le lit du cours d'eau ; respecte l'interdiction de dégrader ou d'affaiblir, de quelque manière que ce soit, les berges, le lit et les digues du cours d'eau ; respecte l'interdiction formelle de polluer la rivière de quelque manière que ce soit (abandon de déchets divers : canettes, plastiques, mégots de cigarette...). Q.C.